

Invitation à une activité de formation continue



Titre : La vitamine D définie comme une hormone et ses effets pléiotropiques

No d'activité : 68105

Date : mercredi le 23 janvier 2019

Lieu : Sani Sport

Coordonnées : 7777, boul. Marie-Victorin, Brossard

Objectifs

À la fin de cette formation les participants pourront:

1. IDENTIFIER les mécanismes de synthèse de la vitamine D et les facteurs individuels pouvant modifier sa production;
2. CONSIDÉRER les actions de la vitamine D sur le métabolisme osseux et les conséquences d'une hypovitaminose D;
3. JUGER de l'importance des actions pléiotropiques possibles de la vitamine D comme HORMONE à action multi-systémique;
4. INDIVIDUALISER les doses de vitamine D selon les caractéristiques individuelles de chacun de leurs patients.

Président de séance : Dre Lise Chalut

Horaire

2019-01-23	07:00	07:30	Conférence	Arrivée, inscriptions et déjeuner	
2019-01-23	07:30	08:30	Conférence	La vitamine D définie comme une hormone et ses effets pléiotropiques	Jean-Yves Dionne, pharmacien
2019-01-23	08:30	08:45	Autre	Remerciements, évaluation en ligne et départ	

ORIMED

Veuillez confirmer votre présence auprès de M. Charles Dorris au 514-965-3610 ou à charles.dorris@orimedpharma.ca
Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de ORIMED

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail:
<https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.